

ARRETE DU MAIRE

REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

➤ DUCASSE PLACE DE LA REPUBLIQUE ET PLACE DE LA VICTOIRE

Le Maire de la Ville de LINSSELLES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212- 1 à 2, L 2213-1 et L 2213-1-1, L 2213-2 et L 2122.24,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110-1 à 2, R 415-1 à 15, R 417-1 à R 417-13,

CONSIDERANT qu'en raison de la ducasse qui aura lieu du **samedi 27 juin au mardi 30 juin 2026**, et dans le cadre du renforcement de la sécurité lors du plan Vigipirate, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la Commune,

CONSIDERANT le déplacement du marché hebdomadaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique durant ces manifestations,

A R R Ê T E

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toutes natures (sauf attractions foraines) sera interdit du **Mardi 23 juin 2026 à partir de 16h00** jusqu'au **Mercredi 1^{er} juillet 2026 à 13h00** :

- . Place de la République,
- . Place de la Victoire, selon nécessité d'implantation.

Article 2 - Le stationnement sera réservé du **Mardi 23 juin 2026 de 12h00 au Mercredi 1^{er} juillet 2026 à 17h00**, sur le parking public de la salle Alfred Ramet, pour le stationnement des camions de forains et pour l'installation de la base de vie.

Article 3 - La circulation sera interdite à tous véhicules dans les rues ci-après :

- le **Samedi 27 juin 2026 de 15h00 à 23h00** :

- . Rue Valentin Boutry,
- . Place de la République.

- le **Dimanche 28 juin 2026 de 14h30 à 23h00** :

- . Rue Valentin Boutry,
- . Place de la République,
- . Rue Foch,
- . Place de la Victoire (tronçon compris entre les rues Foch et des Frères Marescaux).

Une pré signalisation route barrée sera installée rue du Général de Gaulle interdisant l'accès à la place de la Victoire et la rue du Maréchal Foch. Une déviation sera mise en place depuis la rue des Frères d'Halluin. En conséquence, les riverains de la rue du Général du Gaulle, entre la rue des Frères d'Halluin et la rue Pasteur, et les riverains de la rue Pasteur, prendront la rue Pasteur à contre sens afin de regagner la rue des frères Vanrullen.

- le **Lundi 29 juin 2026 de 16h30 à 21h00** :

- . Rue Valentin Boutry,
- . Place de la République.
- le **Mardi 30 juin 2026 de 16h30 à 24h00** :
- . Rue Valentin Boutry,
- . Place de la République.

tout en laissant un accès aux véhicules de secours.

La déviation se fera par les voies adjacentes.

Article 4 – Du Mercredi 24 juin 2026 à partir de 7h00 jusqu’au Mercredi 1er juillet 2026 à 13h00 :
une zone bleue de stationnement d’une durée limitée à 20 minutes sera installée :

- Place de la République, sur le parking perpendiculaire, entre les n°1 et n°2 (inclus),
- Place de la Victoire sur les parkings en site propre, de part et d’autre de la chaussée, entre les n°16 et n°17.

Article 5 - Du samedi 27 juin 2025 au mardi 30 juin, la rue Pasteur sera fermée à la circulation sauf riverains. Une déviation sera mise en place depuis la rue des Frères Vanrullen.

Article 6 - Les arrêtés doivent être apposés par le demandeur sur des panneaux interdisant le stationnement des véhicules au minimum 48 heures avant le début de la manifestation. Leur conformité sera obligatoirement constatée par la Police Municipale, veuillez les contacter au 06.16.76.99.01.

Article 7 - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur aux dates et heures reprises à l’article 1^{ER}. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ; tout véhicule gênant, constaté en infraction au stationnement, sera enlevé et mis en fourrière par les services de police.

Article 8- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
 - Madame la Commissaire de la Police Nationale de TOURCOING,
 - Madame la Responsable de la Police Municipale de la Ville de LINSELLES,
 - Monsieur le Responsable de la Société Esterra de HALLUIN,
 - Madame la Responsable du Service évènementiel de LINSELLES,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de LINSELLES,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Linselles, le : **29 MAI 2026**
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour,

Madame le Maire,
Conseillère Déléguée
Métropolitaine



Isabelle POLLET